



Energie et patrimoine

2 Editorial
Les règles de l'art
Marcellin Barthassat



2 Vers une architecture...
de la fenêtre
Jacques Menoud
Laurent de Wurstemberger

3 L'énergie, une occasion
d'architecture
Entretien avec Willi Weber,
par Eliane Brigger

4 Notre Assemblée générale
à Carouge
Claire Delaloye Morgado



4 La variabilité du regard
Carte blanche à Erwin Oberwiler



5 450 ans d'histoire
du Collège Calvin
Pierre Monnoyeur

6 Visites
Jacqueline Richez
Evelyn Riedener

Musée d'art et d'histoire : d'autres scénarios pour l'agrandissement !



Oliver Zimmermann

Les discussions entre la Ville de Genève, la Fondation pour l'agrandissement du musée et Patrimoine suisse n'ont pu accoucher d'un accord. Les récents bouleversements dans la gestion du musée remettent à nu la question de sa muséographie. Il n'est pas de notre ressort d'intervenir sur la vie interne du musée, seuls l'architecture et le patrimoine nous intéressent. Le projet de Jean Nouvel est inacceptable. Le plan directeur ayant servi de base au concours de 1998 envisageait la couverture de la cour mais ni son noyautage ni une surélévation. Nous tenons à faire connaître notre détermination et invitons les autorités de la Ville à explorer d'autres scénarios pour l'agrandissement du musée. Reste à convenir d'une volonté politique qui permettrait de dépasser la situation de blocage actuelle. L'urgence est aujourd'hui dictée par l'état du monument réalisé par Marc Camoletti. A une année de son centenaire le musée doit être restauré indépendamment du projet d'extension. Il en va de l'intérêt public et de l'avenir de l'institution.

La construction remplirait la cour et porterait une atteinte irrémédiable à un élément essentiel de l'architecture. L'apport de lumière naturelle et l'espace intérieur de la cour ne peuvent pas simplement être « rayés de la carte ».

Le Musée d'art et d'histoire de Genève, construit par l'architecte Marc Camoletti et inauguré en 1910, n'a jamais fait l'objet d'un entretien sérieux ni de mesures conservatoires adéquates. Consultée en 2007, Patrimoine suisse Genève a remis un rapport d'évaluation¹ à la Ville de Genève et à la « Fondation pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire ». Par ailleurs, pour assurer l'intégrité de ce monument, témoignage historique de l'architecture des musées, notre association a déposé le 2 avril 2008, auprès du Conseil d'Etat, une demande de classement de cet édifice qui constitue un élément majeur du patrimoine genevois.

Un article publié le 16 mars 2009 par la *Tribune de Genève*² avait incité Patrimoine suisse Genève à préciser sa position sur l'avant-projet d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire. Elaboré en 1998, suite à un appel d'offres lancé par la Ville de Genève, ce projet prévoit d'occuper totalement l'espace de la cour intérieure du bâtiment par de grands plateaux d'acier ancrés dans les murs de ses façades, avec une ample surélévation couronnée d'un large avant-toit pour abriter un restaurant panoramique.

Le journal s'était fait fidèlement l'écho de la « Fondation pour l'agrandissement du mu-

sée » en affirmant que « l'extension du Musée d'art et d'histoire [était] désormais acquise » puisque les 40 millions de francs permettant de construire « enfin » l'« édifice en verre » dessiné par Jean Nouvel avaient été récoltés. *Le Temps* modérait ces déclarations dans son édition du mardi 17 mars. Des oppositions à ce projet s'étant clairement manifestées, la Fondation confirmait demeurer fermée à toute négociation infléchissant le projet vers une solution plus respectueuse du monument, considérant qu'il n'appartient qu'à la Ville de le faire évoluer³.

Patrimoine suisse Genève tient à confirmer qu'elle n'est nullement défavorable à un

agrandissement du musée mais, en revanche, qu'elle est totalement opposée à la solution proposée aujourd'hui.

La surélévation centrale, dépassant très largement la faite des toitures, est non conforme à la législation en vigueur qui protège la Vieille Ville et le secteur sud des anciennes fortifications et qui précise, en particulier, que les gabarits existants doivent être respectés. Cette caractéristique forte et urbaine de l'édifice qu'est la cour intérieure doit impérativement être préservée.

Notre association a demandé aux autorités d'explorer d'autres alternatives en direction du passage Burlamacchi, de l'Ecole des beaux-arts, du sous-sol de la promenade de l'Observatoire. Patrimoine suisse invite les autorités de la Ville de Genève à reconsidérer leur position et à explorer d'autres scénarios pour l'agrandissement du musée.

Patrimoine suisse Genève

¹ Consultable sur www.patrimoinegeneve.ch. Voir également *Alerte* 104, mars 2008 (« Quelle solution pour le Musée d'art et d'histoire ? ») et « La lumière, la transparence et l'obstacle ») et *Alerte* 105, juin 2008 (« Considérations intempêtes sur le Musée d'art et d'histoire »), sur www.patrimoinegeneve.ch/alerte.

² « L'extension du Musée d'art et d'histoire est enfin acquise », *Tribune de Genève*, 16.3.2009.

³ Voir *Le Courrier* du 17 mars.



Reconversion d'une usine en logement, quartier Im Lot à Uster (ZH), 2001.

Les règles de l'art

Fenêtre, toiture et façade sont les parties les plus sollicitées par les variations climatiques comme par les opérations de rénovation et de transformation. Une façade travaillée en pierre de taille et crépi n'autorise pas les mêmes mesures d'amélioration thermique qu'une façade-rideau en verre ou en métal, ou qu'une façade en bois revêtue d'un bardage. Chaque période de l'histoire des villes a déployé ses ressources, ses techniques, ses traditions ou inventions constructives. D'où la question: est-ce la norme ou les savoir-faire qui fixent la règle?

Depuis les XVIII^e et XIX^e siècles jusqu'à notre modernité, l'arsenal technique de la construction s'est diversifié, complexifié, mondialisé... Les gestes de réparation cèdent le pas au remplacement systématique. La main d'œuvre est devenue plus chère que la matière. Et pourtant la matière a aussi son coût énergétique.

Aujourd'hui, tout semble possible: simulation, pastiche, mimétisme, substitution inondent les catalogues ou champs de foires de la construction. La rénovation s'ouvre à toutes sortes de recettes préfabriquées au prétexte de vétusté ou d'insuffisance. La tentation est grande de chercher les solutions «préemballées».

Il y en a pour tous les goûts! L'exemple de la fenêtre PVC imitant toutes les situations le démontre bien, tout comme l'application des revêtements isolants en plastique sur les façades minérales.

Nous reprenons dans ce numéro la question de l'énergie et du patrimoine¹ sous l'angle des réponses techniques aux exigences légales et normatives.

En effet, les objectifs du Conseil d'Etat et la nouvelle loi sur l'énergie imposent un assainissement des bâtiments dans un délai rapide. La Chambre genevoise immobilière exige une accélération des procédures et mesures d'accompagnement pour changer les fenêtres ou améliorer l'isola-

tion des façades. Nous devons convenir avec le DCTI et les opérateurs/constructeurs d'un *modus vivendi*. Il faudra s'accorder sur des principes d'intervention (restauration, transformation) qui concilient substance patrimoniale et objectifs énergétiques. Un nouveau regard sur la déperdition thermique des bâtiments sous l'angle de l'«inertie» serait bénéfique au patrimoine². Le principe de la double fenêtre pourrait par exemple être généralisé sur les immeubles du XIX^e et du début du XX^e siècle. Les fenêtres en PVC devraient être proscrites si les collectivités entendent appliquer les critères du développement durable contenus dans l'Agenda 21.

Nous proposons l'établissement de modèles ou références pour susciter la «recherche des bonnes pratiques». Nous saluons l'initiative des départements du territoire et des constructions qui ont créé une coordination avec leurs services (OPS/DCTI et SCANE/DT) et une permanence au service des propriétaires et maîtres d'œuvre. La polémique consécutive à l'arrêt du Tribunal administratif du 24 mars 2009 sur la mise en place de capteurs solaires à Laconnex peut être dépassée par une réflexion de projet qui étudierait des solutions techniques et architecturales adéquates pour les toitures des zones protégées.

Résultant d'une volonté architecturale, l'édifice est un assemblage plus ou moins cohérent de matières et de modes constructifs déterminant son caractère et l'identité du bâti à l'intérieur d'un système urbain. Des solutions contemporaines peuvent concilier avantages thermiques et sauvegarde de ce qui fait le caractère et la qualité d'une façade, d'une fenêtre ou d'une toiture. Cela implique une pratique de projet entre construction et architecture jusque dans les moindres détails. Il faudra également valoriser et soutenir les savoir-faire dans les métiers du bâtiment pour que perdurent les règles de l'art.

Marcellin Barthassat

¹ Voir *Alerte* 105, juin 2008 sur énergie et patrimoine: www.patrimoinegeneve.ch/alerte

² Inertie: masse de matériaux ou de terre présente dans les constructions anciennes.

Vers une architecture... de la fenêtre

Dans le contexte actuel de la course à la performance énergétique, de belles solutions existent. Entre restauration, réinterprétation, adjonction ou création contemporaine, les illustrations ci-dessous montrent différentes attitudes pour traiter l'amélioration thermique sur le patrimoine bâti.

Jacques Menoud, Laurent de Wurstemberger



Pascal Pacozzi SMS

DOUBLE FENÊTRE
Menuiserie supplémentaire extérieure du XIX^e siècle comme tampon acoustique et énergétique. Maison Viollier (XVIII^e s.), rue de Saint-Léger, Genève



Alexander Jaquemot

DOUBLE FENÊTRE
Double peau intérieure et fenêtre coulissante contemporaine dans une maison paysanne du XVI^e siècle. Ballenberg. Architecte: Patrick Thurston



Google

NOUVEAU VITRAGE
Réinterprétation d'une fenêtre du XIX^e s. Lisbonne, quartier du Chiado. Architecte: Alvaro Siza



Laurent de Wurstemberger

NOUVEAU VITRAGE
Création d'un vitrage contemporain. Transformation d'une abbaye du XVI^e s. en hôtel. Posada Santa Maria, Portugal. Architecte: Eduardo Souto de Moura



Fausto Pluchinotta

NOUVELLE ENVELOPPE
Façade-rideau reconstruite à l'identique, 50 ans plus tard. Immeuble Plaza, Genève. Architectes: Patrick Devanthery et Inès Lamunière



Didier Jordan

NOUVELLE ENVELOPPE
Nouvelle peau: construction d'une façade contemporaine enveloppant un ancien bâtiment du XIX^e siècle, Genève. Architecte: Jean-Marie Bondallaz



Leila el-Wakil

VÉRANDA
Adjonction postérieure d'une veranda à la façade principale de la maison La Fantaisie (1828), Genève. Architecte: Charles-Constant Lequin



Philippe Ruault

VÉRANDA
Véranda contemporaine en serre domestique. Maison Latapie, Floirac (France). Architectes: Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal

L'énergie, une occasion d'architecture

Architecte de formation, Willi Weber* attache une grande importance à la question de l'environnement et plus particulièrement à la sensibilisation des architectes, de manière à ce que les questions environnementales soient intégrées dès tout avant-projet. Face à la raréfaction des énergies fossiles à l'horizon 2050 et sachant que la durée de vie d'un bâtiment est estimée à 100 ans, pour tout bâtiment construit aujourd'hui, nous ne savons pas comment s'effectuera son exploitation énergétique durant les soixante dernières années de son existence. Quelles seraient les solutions techniques les meilleures au regard du patrimoine bâti, pour réussir une mise à niveau selon les programmes d'action du Plan directeur cantonal de l'énergie à l'aube de son échéance et dans la perspective de la société à 2000 watts?¹

La question de l'énergie et du patrimoine bâti est actuellement chaudement débattue.

– J'y attache une grande importance. A Genève, 30% à 40% des bâtiments du parc immobilier «sont» du patrimoine, c'est-à-dire construits en zone protégée ou inscrits à l'inventaire. Il s'agit donc de suivre une politique de transformation qui respecte le bâtiment, tout en gardant à l'esprit qu'intervenir sur du patrimoine exige des compétences accrues.

Quels sont les lois actuelles les plus importantes, dont il faut tenir compte pour tout projet de construction ou de mise en valeur du patrimoine, par rapport à la question de l'énergie?

– En Suisse, le cadre législatif est donné par les normes de la Société des ingénieurs et des architectes (SIA). Ces normes le sont à titre indicatif, les cantons les adaptent à leur propre législation. Il faut distinguer deux approches différentes: l'une normative, dérivant des milieux spécialisés et des dernières avancées technologiques, définit les limites dans lesquelles toute transformation doit être réalisée; l'autre incitative, a pour but d'encourager la collectivité à entreprendre des transformations favorisant l'efficacité énergétique, par certaines subventions cantonales (chèque2009 ou éco21) ou des dégrèvements d'impôts. A cela viennent s'ajouter les labels, comme le label Minergie, qu'il s'agira d'intégrer progressivement aux objets patrimoniaux². Sur le plan cantonal, Genève s'est aligné à l'ambitieux objectif de la société à 2000 watts sans nucléaire, visant une consommation moyenne de 2000 watts par habitant et par année, toutes énergies confondues (contre les actuels 5000), dans le but de réduire les émissions de CO₂, par l'utilisation rationnelle de l'énergie et en substituant progressivement des sources renouvelables aux énergies fossiles.

Pour un bâtiment à valeur patrimoniale, quelles solutions techniques sont les plus appropriées en matière d'efficacité thermique?

– Il existe aujourd'hui trois modes d'intervention qui, associés à une étude préliminaire approfondie de l'objet, offrent des solutions gagnant-gagnant: la rénovation de l'isolation et de l'enveloppe, la gestion de la ventilation et enfin, l'amélioration des installations techniques, principalement le chauffage et éventuellement les systèmes de rafraîchissement.

Rétrospectivement, les bâtiments genevois du XIX^e siècle sont très bien conçus du point de vue énergétique, par rapport au mode de vie et aux exigences de l'époque, avec une multitude de détails qui contribuent à une meilleure exploitation, à l'exemple de l'inertie, des doubles vitrages posés en hiver, de la ventilation des cheminées et des verrières, qui constituent des systèmes intelligents. Il s'agit avant tout de prendre en compte les importantes variations thermiques du climat genevois et de proposer des stratégies alternées pour l'hiver et l'été.

1. Pour les bâtiments à valeur patrimoniale, la solution hivernale de l'isolation reste une question délicate en raison de son épaisseur de 25-30 cm pour répondre aux normes. La difficulté consiste à intégrer au mieux une isolation dans un bâtiment protégé. Il y a deux types de solutions: une solution interne qui consiste à intégrer l'isolation à l'intérieur du bâtiment mais qui n'est pas optimale en raison des ponts thermiques, et une solution externe qui offre une qualité d'isolation opti-

male mais qui en modifie l'apparence. Pour se protéger de la chaleur estivale et atteindre le taux de transmission standard de l'énergie solaire pour les fenêtres «g» de 15%, le store externe demeure le moyen le plus efficace.

2. Pour ce qui est de la gestion de la ventilation en hiver, une meilleure étanchéité de la façade permet d'éviter les infiltrations et mieux contrôler le renouvellement d'air. La technique du double flux consistant à récupérer de la chaleur sur l'air sortant, est intéressante, mais difficile à mettre en place dans des bâtiments anciens, s'appliquant davantage à des bâtiments bien isolés. En été, pendant les périodes de canicules, la ventilation nocturne (*Free cooling*), qui consiste à refroidir la masse thermique du bâtiment durant la nuit et à diminuer les surchauffes en journée en utilisant l'énergie gratuite de l'air extérieur, est une solution efficace.

3. Quant à l'amélioration des systèmes de rafraîchissement, une technique particulièrement adaptée au patrimoine est celle des tubes enterrés, qui a pour principe de déplacer l'air frais des soubassements et des parties tempérées du bâtiment aux parties exposées et en situation de surchauffe.

Sommes-nous dans une situation d'urgence?

– Une certaine urgence, oui. Le développement durable est aujourd'hui incontournable et nous avons l'annonce politique Minergie et de la société à 2000 watts (facteur 4). Toutefois, nous ne nous donnons pas les moyens de la réaliser: nous disposons de peu de données statistiques sur les bâtiments à rénover et, au niveau des compétences, nous manquons d'ingénieurs et d'architectes formés dans les domaines énergétiques et environnementaux.

Nous avons également connaissance des travaux du CUEPE sur le prestigieux projet de Valère. Quels sont à vos yeux les principaux apports de ce projet à la question de l'énergie et du patrimoine en général?

– Le projet de Valère constitue l'aboutissement d'une expérimentation développée d'abord dans le bâtiment Aymon à Sion, une ancienne bâtisse patricienne. La technologie que nous y avons développée dans les années 90 consistait à acheminer l'air frais des sous-sols au dernier étage avec un ventilateur et un réglage manuel, pour offrir l'été le confort thermique nécessaire dans les combles. Cette technologie simple et peu gourmande en énergie offrait en outre un potentiel d'application à d'autres bâtiments anciens. A Valère, où le projet prévoyait un système de climatisation très gourmand en énergie, nous avons appliqué le même principe. Nous avons aspiré depuis les combles l'air frais des sous-sols, posés sur la roche, en rafraîchissant au passage l'ensemble du bâtiment sans dénaturer la structure en place, pour répondre aux besoins de la nouvelle affectation muséologique du bâtiment. Cela reste un excellent exemple de simplicité, un système économe et gagnant préservant le patrimoine.

Entretien: Eliane Brigger

*Willi Weber est professeur à l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université de Genève et ancien directeur du Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie (CUEPE).

¹ Cf. le Plan directeur cantonal de l'énergie 2005-2009, qui s'appliquera en principe jusqu'en 2011. <http://etat.geneve.ch/dt/energie/accueil.html>

² Adopté par la Ville de Genève, ce label existe en Suisse depuis 1998. Il distingue les bâtiments caractérisés par une consommation d'énergie faible, des hauts standards d'isolation, d'aération et de chauffage.



Willi Weber

Ecole Waltenspühl, Lancy. Un excellent exemple de rénovation énergétique réfléchie avec assainissement de l'enveloppe et intégration de l'isolation en mode externe, lorsque c'était possible avec amélioration de vitrage. Le rendement du bâtiment a pu ainsi être amélioré de 30%.



Willi Weber

Les trois tours Cayla, Genève. La question de l'isolation interne et externe a été longtemps débattue, en raison de la modification de l'apparence externe du complexe, si bien que les deux options ont été implémentées. Sur la tour 1, intégration d'une isolation externe (à gauche); sur les tours 2 et 3, intégration d'une isolation interne (à droite).

Economies d'énergie et patrimoine bâti

Afin d'harmoniser au mieux leurs politiques respectives en matière d'énergie et de conservation du patrimoine bâti et paysager, le Service cantonal de l'énergie et le Service des monuments et des sites procèdent, depuis l'automne 2008, à une analyse commune des dossiers de requêtes en autorisation de construire. Cette pratique permet de faire converger les positions dans le respect de leurs prérogatives et missions respectives.

Pour améliorer le dialogue avec les usagers, ces deux services proposent de répondre conjointement aux questions liées à l'élaboration d'un projet touchant ces politiques publiques spécifiques. Une demi-journée par mois, ces services se tiennent à disposition des architectes et des requérants concernés par l'étude d'un projet ou par le dépôt d'une

demande en autorisation de construire auprès du DCTI. Une séance de consultation est ouverte à tous les usagers, suivant quelques principes de fonctionnement:

- la parcelle et/ou le bâtiment doivent être situés dans un périmètre protégé ou être au bénéfice d'une mesure ponctuelle de protection (objet inscrit à l'inventaire, objet classé, plan de site par exemple);
- une documentation explicite (plans, coupes, élévations, prises de vues, documentation technique) doit être établie au préalable pour servir de base de discussion.

Renseignements sur rendez-vous.

S'adresser au

Service des monuments et des sites
Rue David-Dufour 5, CP 22, 1211 Genève 8
Tél. 022 327 45 32 - Fax 022 327 31 30



Notre Assemblée générale à Carouge

L'Assemblée générale 2009 de la section genevoise de Patrimoine suisse s'est tenue le 30 mai dernier au cinéma Bio, illustre lieu carougeois datant de 1928, sauvé de la démolition après d'âpres luttes et rénové en 2006-2007.

Après une présentation historique du cinéma Bio par Catherine Courtiau, vice-présidente de Patrimoine suisse Genève, le nouveau maire de Carouge, Jean-Pierre Aebi, nous a accueillis par un discours exposant les actions remarquables d'aménagement et de conservation du patrimoine entreprises par sa commune. Le rapport annuel des activités de Patrimoine suisse Genève a été présenté par le président de notre association, Marcellin Barthassat et par son vice-président Jean-François Empeyta. Durant l'année écoulée, les trois points forts à retenir sont certainement le maintien du droit de recours des associations de protection du patrimoine et de l'environnement, notre prise de position en faveur d'une restauration respectueuse du Musée d'art et d'histoire, rejetant le projet présenté, et la mise sous protection de la cité du Lignon.

L'importance de l'action de notre société, en termes d'ouverture vers le public, a été

soulignée par Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites. Elle a témoigné de la difficulté de faire comprendre, au-delà du cercle des professionnels, que la conservation du patrimoine n'empêche pas l'évolution et la transformation. Pour exemple, elle est revenue sur la réussite de l'adoption d'un plan de site pour l'ensemble du Lignon. Notre conseiller d'Etat Robert Cramer a donné le mot de la fin, tournant son discours vers l'avenir. Il nous a en effet rappelé, d'une part, l'imminence du développement de Genève à l'échelle d'une agglomération franco-valdo-genevoise et, d'autre part, l'incontournable application de mesures d'économie d'énergie sur le bâti. Dans ces deux cas, notre société doit réfléchir à la manière de concilier ces avancées avec la conservation du patrimoine architectural et paysager.

En deuxième partie de matinée, nous avons projeté le film *L'invention de Carouge* de

Pierre Barde, présenté par lui-même*. Ce film, remarquablement réalisé, retrace l'histoire de la ville depuis sa création jusqu'au XIX^e siècle, les aléas de cette aventure n'étant pas sans rappeler ce que l'on connaît de nos jours...

Après le repas de midi, nous avons visité le temple de Carouge, construit en 1822 et restauré en 1924 puis en 2003. Son histoire et son très riche décor intérieur nous ont été présentés par Michel Messiaux, menuisier. Puis nous nous sommes dirigés vers les Tours de Carouge, construites entre 1958 et 1969. Isabelle Claden et Erwin Oberwiler, architectes et membres du comité, nous ont présenté ces tours et ont conclu cette belle journée du sommet de celles-ci, nous offrant une vue spectaculaire de la ville de Carouge.

Claire Delaloye Morgado

* Les personnes intéressées peuvent commander une copie du film en DVD en s'adressant à notre secrétariat (022 786 70 50).

Le comité 2009

Marcellin Barthassat, président
Catherine Courtiau, vice-présidente

Christine Amsler, Yves Bach, Dominique Baud, Giorgio Bello, Christian Bischoff, Denis Blondel, Eliane Brigger, Michel Brun, Michel Buri, Dominique Cerutti, Raymond Courvoisier, François Cuenod, Robert Cramer, Christian Foehr, Emmanuel Foëx, Monika Grossmann, Jean-Pierre Lewerer, Patrick Malek-Asghar, Alain Maunoir, Cecilia Maurice de Silva, Karin Megzari, Pierre Monnoyeur, Erwin Oberwiler, Christian Pirker, Ariane Reverdin, Evelyn Riedener, Bernard Zumthor

Membres invités: Isabelle Claden, Jean-François Empeyta, Rolf Pfaendler, Jacqueline Richez

La variabilité du regard

Etre né dans la deuxième moitié du XIX^e siècle a eu comme avantage de pouvoir assister, voire de participer activement, à une évolution forte et rapide de la société, de la technologie et des sciences, de l'économie jusqu'à la culture. Nombreux sont les noms qui brillent encore aujourd'hui dans les citations, documentations, discours et publications. Les architectes et ingénieurs ne font pas exception à la règle. Dans la deuxième catégorie, le Genevois Robert Maillart (1872-1940) fait figure de proue.

Sa période de formation coïncide avec la découverte du béton armé, matériau qui va successivement se substituer à la pierre de taille et la brique, voire au bois de charpente. L'œuvre principale de ce constructeur génial consiste en une multitude de ponts en béton armé réalisés de 1901 à 1940. Toujours en quête de nouvelles applications, procédant par essais spectaculaires et mensurations de précision, il affine ses inventions techniques et, en parallèle, élabore une mise en forme inédite, propre à l'emploi du béton. Technologie et esthétique entrent en parfaite symbiose. Le pont sur le Rhin à Tavanasa (Grisons) de 1905 peut être considéré comme le premier objet moderne dont la forme n'a aucun équivalent parmi les objets utilitaires ou

les œuvres d'art, le cubisme ne naissant que quelques années plus tard. L'unique pont réalisé à Genève, celui sur l'Arve à Vessy (1936), va passer de ses heures de gloire à un oubli presque complet. Lors de son achèvement, il n'est connu que des ingénieurs spécialisés et de quelques architectes et historiens éclairés. Parmi eux, le jeune Max Bill qui, dans la fameuse publication *Architecture moderne suisse (Moderne Schweizer Architektur) 1925-1945*, éditée de 1938 à 1947, fait une large place aux ponts de Robert Maillart¹. Le même Max Bill crée en 1947 (puis rééditera en 1955 et 1969) la première grande publication sur ce constructeur, sept ans après sa mort et à l'occasion du 75^e anniversaire de sa naissance. L'année 1947 donne également lieu à une consécration méritée, l'exposition de son œuvre au... MoMA de New York, et non à l'Ecole polytechnique fédérale ou dans un musée suisse. Même en 1972, lors du 100^e anniversaire de Robert Maillart, l'EPFL ne donne aucune suite à la proposition de S.T. Guberman, artiste peintre et professeur invité, et de David P. Billington, doyen de *Civil Engineering* à l'Université de Princeton et meilleur connaisseur de l'œuvre de Robert Maillart, d'organiser une importante manifestation! Le 50^e anniversaire de son dé-

cès approchant, le Musée du design à Zurich monte en 1990 une exposition retraçant tout le parcours de Robert Maillart. Au printemps 1991 et profitant de ce contexte particulièrement favorable, l'AMAM² met sur pied d'une manière originale la plus grande exposition dédiée à cette personnalité dans tout le rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne SIP³. L'artiste américain Ellsworth Kelly, grand admirateur de l'ingénieur, la visite.

A cette période, le pont de Vessy, âgé de 55 ans, doit subir une réhabilitation complète. La radio et toute la presse n'ayant cessé de parler de Robert Maillart et de ses ponts géniaux, un crédit important, aussi élevé que pour une reconstruction, est accordé à l'unanimité par le Conseil municipal de la Ville de Genève pour sa rénovation. Le pont est depuis lors inscrit sur la liste des bâtiments protégés, le pont sur la gorge de Schiers dans les Grisons (Salginatobel) étant lui-même sous la protection de l'Unesco au titre de monument du patrimoine mondial.

Quel est le but de cette petite histoire, qui s'appliquerait à une multitude d'autres objets et qui est également valable dans le domaine des arts visuels durant les années sombres de 1930 à 1945? Patrimoine suisse Genève est confrontée actuellement à des

projets majeurs, qui pourraient modifier sensiblement l'aspect de la ville ou même une partie importante de la région, les abords du lac. Seule une méthodologie stricte, de l'analyse à la synthèse, de la généralité au détail, devrait nous guider. La connaissance de la raison de l'existence d'un objet, sa justification historique, son évolution dans le temps, sa transformation ou le maintien dans son état d'origine, les comparaisons avec des situations analogues dans d'autres sites, les exigences économiques, sociales et culturelles, le respect des besoins vitaux, sont des facteurs à examiner avec soin. La valeur d'un jugement ou d'une décision, son exactitude et sa pérennité se mesurent au sérieux d'une approche minutieuse à tous ces éléments. L'évolution des mœurs, toujours de valeur subjective, suffit amplement à ne pas tomber dans l'uniformité ou le stéréotype.

Erwin Oberwiler

¹ Les ponts sur l'Arve à Vessy, Rossgraben près de Schwarzenburg (1932), Salginatobel près de Schiers (1929-30), sur la Thur près de Felslegg-Henau (1933), le passage sur voies CFF à Lachen (1940) et la passerelle pour piétons sur la Töss à Wülflingen (1933).

² Association pour un Musée d'art moderne à Genève.
³ Depuis 1994, ce bâtiment abrite notamment le Mamco.



Robert Maillart, pont sur le Rhin à Tavanasa (Grisons), 1905. Détruit par un éboulement.



Pont sur l'Arve à Vessy, 1935-1936.

450 ans d'histoire du Collège Calvin

Pierre Monnoyeur publie aux éditions Slatkine un ouvrage consacré au Collège Calvin, dont nous commémorons le 450^e anniversaire de la fondation. En complément des deux articles qu'il a signés dans *Alerte*¹, nous avons souhaité aborder avec lui la genèse d'une telle monographie.

En préambule, pourriez-vous nous rappeler sur quoi repose l'intérêt de ce bâtiment?

– Répondre à une telle question en quelques mots est difficile. Disons simplement que le bâtiment du Collège est le plus important monument de Genève avec la cathédrale et l'hôtel de ville. Sa fondation en 1559 marque une nouvelle orientation de la cité: l'enseignement devient une affaire d'Etat, le Collège l'incarne.

Dans quelles conditions ce livre est-il né?

– Tout débute en 2000, lorsque je suis mandaté par le Service des monuments et des sites pour étudier le Collège. Par la suite, je poursuis à titre privé mes recherches dans l'intention de faire de tous ces matériaux accumulés un livre. S'ensuit une traversée du désert de quelques années. Il faudra attendre la commémoration du 450^e pour que ce projet aboutisse.

Votre ouvrage est émaillé de citations de Montaigne, de Rabelais ou de Du Bellay qui sont inhabituelles dans un ouvrage consacré à l'architecture d'un bâtiment.

– Mon livre traite d'un Collège fondé au XVI^e siècle. A cette époque, d'un avis commun, catholiques et protestants pensent qu'il faut absolument procéder à des réformes de l'enseignement. Rabelais et Montaigne se font l'écho de ces préoccupations dans leurs œuvres. Les *Essais* rangent par ailleurs Théodore de Bèze au rang des meilleurs poètes du temps, auprès du très catholique Ronsard. Premier recteur de l'Académie, Bèze est un juriste, un réformateur, un écrivain et un amateur d'art. C'est tout simplement un lettré. Mes années d'études littéraires à l'Université m'ont sensibilisé à ces questions: à mon avis, le sens de la parole vaut bien celui de l'image².

Pourquoi existe-t-il aussi peu de publications sur le Collège Calvin?

– Il y a plusieurs raisons à cela. La plus déterminante est sans doute liée à l'intervention réalisée par Louis Viollier entre 1886 et 1888, qui va créer une sorte d'écran entre le Collège ancien et les chercheurs. L'architecture d'origine, pire, l'âme même du lieu, auraient soi-disant disparu à cette occasion. A cela s'ajoute le traditionnel mépris qu'affichent durant de longues années les chercheurs pour le XIX^e siècle. Cette opinion commune aura la vie dure, puisqu'elle guidera les travaux menés en 1959. D'idées reçues en *a priori*, le Collège est resté ainsi en marge du patrimoine monumental genevois, même s'il est classé en 1921.



C. Bizot, BGE/CIIG

La cour du Collège en mai 1872.

Que pensez-vous de cet «écran». S'agit-il en l'occurrence d'une restauration ou d'une rénovation?

Je répondrai en deux temps. Historiquement, la question est pertinente, dans la mesure où Viollier lui-même distinguait les deux types d'intervention: il devait créer à la fois un monument historique et faire du Collège un établissement fonctionnel adapté à la nouvelle loi scolaire de 1886. La question est d'autant plus pertinente que l'on sait qu'un même terme ne désigne pas forcément la même réalité d'une époque à l'autre. Dans son *Dictionnaire*, Viollet-le-Duc n'écrivait-il pas sous l'entrée «restauration»: *Le mot et la chose sont modernes. Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné*. Il est clair qu'une telle définition est fort éloignée de la conception actuelle que nous nous faisons d'une bonne restauration, même si le substantif en question apparaît souvent comme un abus linguistique³. L'intervention de Viollier a d'ailleurs été très rapidement critiquée, à une époque où d'autres spécialistes, par exemple Albert Naef dans le cadre du château de Chillon, pratiquaient déjà une approche scientifique, basée notamment sur des investigations archéologiques. Aujourd'hui, il apparaît que Viollier est tout simplement un restaurateur au sens du XIX^e siècle: mon livre le montre. Le problème crucial est de définir la manière d'aborder une telle intervention ancienne: l'exposition et le colloque Duban tenus à Blois sont à cet égard très éclairants⁴.

Lorsque je pilotais les études et les recherches préliminaires menées sur le Collège Calvin dans le cadre de l'Office du patri-



BGE/CIIG

Les deux ailes du Collège après les travaux de Louis Viollier en 1886-1888.

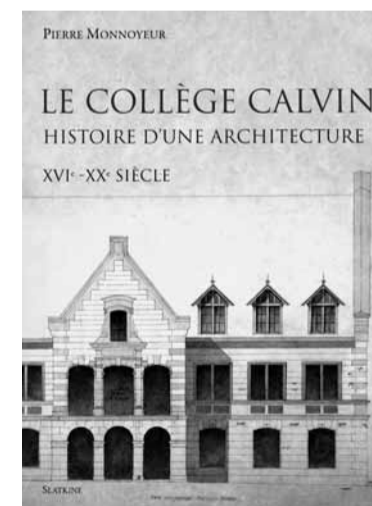
moine et des sites, nous avons découvert ensemble la qualité exceptionnelle de la charpente du bâtiment. Vous avez par la suite relevé les marques d'assemblage visibles dans les greniers des deux ailes.

– C'est vrai, durant tout un hiver, je me suis adonné à ce travail de bénédictin: une grande partie des relevés effectués sont reproduits dans mon livre. En charpenterie ancienne, toutes les pièces de bois sont en effet marquées en vue de permettre un montage précis. Il n'y a là pas de hasard, aucun à-peu-près. L'aile de 1561 comptait quatre niveaux de charpente, alors que la maçonnerie n'en superposait que deux. C'est dire la prouesse du charpentier et la technicité d'une telle entreprise.

Existe-t-il d'autres thèmes que vous souhaiteriez aborder?

– J'ai à cœur d'évoquer le musée du Vieux-Collège, créé en 1935 par le professeur Albert-E. Roussy. Papiers, gravures, photographies anciennes, meubles, sculptures, tableaux, livres, instruments scientifiques et autres archives étaient agencés de manière à former un «lieu de mémoire» vivant et pédagogique, ce que nous appellerions aujourd'hui un écomusée. J'ai eu la chance de travailler dans ce cadre privilégié et hors du temps. On peut regretter que tout cela ait été dispersé et déclassé pour les besoins des travaux en cours. S'il y avait une «âme» du Collège Calvin, elle se trouvait là, sous les combles de l'aile de 1561, entre des liasses un peu jaunies, des moulages d'antiques et des chambres mansardées. Dans mon livre, j'aurais aimé traiter de manière plus approfondie de ce musée, non pas imaginaire, mais *imaginé*...

Pierre Monnoyeur
Le Collège Calvin. Histoire d'une architecture. XVI^e-XX^e siècle, Slatkine, 2009, 224 p. Nombreuses illustrations, en grande partie inédites. CHF 69.-



La couverture du livre reprend une élévation de l'aile de 1561 réalisée très certainement par Louis Viollier.

¹ Pierre Monnoyeur, «A Genève, décidément, le XVI^e siècle ne fait pas rêver...», *Alerte* 84, septembre-octobre 2002; «Le collège Calvin est classé. Mais est-il protégé?», *Alerte* 103, décembre 2007.

² Pour plus de précisions, voir l'avertissement «Aux lecteurs» de l'ouvrage, p. 9.

³ Il ne faut en effet pas confondre les restaurations effectuées dans les arts plastiques, par des restaurateurs de métier, et les restaurations monumentales opérées par des architectes.

⁴ Félix Duban, *Les couleurs de l'architecte*, Actes du colloque tenu au château de Blois les 21-22 septembre 1996, Maisonneuve & Larose, 2001.



Christian Schenkel, 2008

Aile de 1561, détail des chevrons au niveau du grenier.

Entretien: Jean-Pierre Lewerer



Visites

Estavayer-le-Lac

La visite (25 avril 2009) a été organisée par Christine Amsler et Evelyn Riedener.

La petite ville d'Estavayer-le-Lac a conservé son aspect médiéval: maisons anciennes, rues à arcades et restes de remparts. Les Seigneurs d'Estavayer, connus dès le XI^e siècle, se scindèrent en trois branches et construisirent trois châteaux très proches, dont le château de Chenaux. Sa tour carrée est typiquement savoyarde, et ses grosses tours rondes en brique rappellent les châteaux piémontais.

Le couvent des Dominicaines, établi au XIV^e siècle, est toujours en activité.

Dans le *castrum*, une ancienne maison seigneuriale (classée) a été rachetée par une famille qui la rénove avec soin et enthousiasme. Heureux de leur lieu de vie original, ils nous l'ont fait visiter, nous offrant une sympathique réception dans le jardin, sous un soleil radieux.

La collégiale Saint-Laurent, d'expression gothique, fut édifée dès 1379. Plus tard, de fines voûtes en ogive furent ajoutées sur la base des piliers plutôt trapus. Trois éléments sont spécialement remarquables: la grille du chœur en fer forgé de 1505. Le maître-autel fut réalisé en 1640 par Jean-François Reyff, le sculpteur et architecte le plus célèbre du baroque fribourgeois. Le tableau central de Pierre Crolot représente le martyr de saint Laurent, d'après un tableau du Titien, et de part et d'autre, deux saints antipesteux. Les



Une des maisons fortes des Sires d'Estavayer

belles stalles en chêne furent sculptées par le Genevois Mattelin Vuarser au début des années 1520. Les personnages sont, en alternance, les apôtres (aux pieds nus) et les prophètes. Sur les phylactères figurent un article du Symbole des apôtres ou un verset de l'Ancien Testament, l'un étayant l'autre, soit le «double Credo». Les vitraux, de l'atelier du Genevois Georges Jourdin, de 1900, sont agréablement décoratifs. La chaire, son abat-voix et la tribune de l'orgue sont en bois peint bleu et or (1718).

Au XVIII^e siècle, l'intérieur de l'église avait été recouvert de plâtre peint en gris et

blanc. Une très importante restauration fut entreprise de 1970 à 1984. L'un des buts était le dégagement du plâtre pour faire apparaître les peintures murales d'origine, du XVI^e siècle. Apôtres et prophètes, ainsi que les armoiries des familles staviacoises, égayèrent alors l'église. Aux voûtes, les décorations de feuillage noir furent partiellement reconstituées. Un véritable trésor fut découvert en 1980: un bas-relief de molasse, encore partiellement polychrome, représentant l'Annonciation, relique de l'église précédente.

Dans notre tour de ville, nous avons été remarquablement guidés par Daniel de Raemy, docteur en histoire de l'art, rédacteur de la publication des Monuments d'art et d'histoire pour Estavayer-le-Lac. D'autre part, deux membres du comité de notre association nous ont commenté les caractéristiques et tracé l'évolution de la collégiale: Christine Amsler pour l'architecture et Evelyn Riedener pour la restauration des peintures, grand travail auquel elle a participé. C'est donc enrichi de mille détails intéressants que nous avons apprécié cette agréable journée.

Jacqueline Richez

Synagogue Beth Yaacov

La visite (13 mars 2009) a été conduite par Evelyn Riedener (histoire architecturale) et Laurence Sananes (aménagement liturgique).

Au Moyen Age, les juifs genevois étaient confinés dans un Cancel puis bannis de la cité. En 1779, les premiers juifs alsaciens s'installent à Carouge. L'annexion du territoire



Evelyn Riedener

carougeois ne leur accordera pas immédiatement la citoyenneté genevoise mais la Grande Synagogue, en construction sur un terrain situé entre les bastions de Hollande et Souverain, matérialise visiblement leur présence. Elle est l'expression de la nouvelle tolérance religieuse ancrée dans la Constitution de 1847.

Le chantier débute en septembre 1857. L'architecte Jean-Henri Bachofen s'inspire de la synagogue de Heidenheim (D) mais aussi du style «mauresque» qui associe l'architecture de la synagogue aux lieux d'origine du judaïsme. Le premier plan prévoit un édifice carré, cantonné de quatre tours. En février 1858, Bachofen ajoute un porche et une abside en hémicycle assimilant ainsi la synagogue aux églises chrétiennes. L'intérieur abritera même un orgue et une chaire. Son affectation est néanmoins clairement indiquée par des motifs symboliques comme les baies en formes d'étoiles de David, l'inscription en lettres hébraïques ou les Tables de la Loi. Le crépi d'origine avec ses bandes horizontales, une partie des frises crénelées et les coupes d'angles seront supprimées au cours du XX^e siècle.

La dernière restauration entre 1996 et 1997 a permis la réhabilitation de ce décor orientalisant. A l'intérieur, le décor originel de Jean-Jacques Dériaz, les surpeints de 1906 et le mobilier ont été restaurés et partiellement reconstitués. Tout récemment une salle polyvalente a été créée sous l'abside. Cette intervention a provoqué de nombreuses fissures dues à des problèmes statiques.

A la fin de la visite, l'aron *ha-qodech* (armoire contenant les rouleaux saints), la *torah*, le *yad* (main pour la lecture), ou la *bima* (l'estrade de l'officiant) n'étaient plus des termes inconnus pour les participants.

Evelyn Riedener

Soutenez nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle compte 950 membres. Elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Cinéma Bio, Carouge
Architecte: Paul Perrin fils, 1928
Rénovation: 2006-2007
par Manzoni Schmidig architectes urbanistes



Max Oetli

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève

Nom	Prénom
Année de naissance	Profession
Adresse	
N° postal, lieu	
Date	Signature

Je m'abonne à alerte

- 4 numéros (un an) pour 10.-
 abonnement de soutien à 100.-

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 60.- / couple 70.- / collectif ou membre de soutien 110.-
 membre étudiant: minimum 40.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, case postale 3660, 1211 Genève 3

Je souscris au livre



XX^e. Un siècle d'architectures à Genève.
Promenades.
Une publication de Patrimoine suisse Genève sous la direction de Catherine Courtiau, Isabelle Claden, Christian Bischoff, à paraître

aux éditions Infolio en novembre 2009. Environ 500 pages, richement illustré. Prix de vente public dès parution: 58.-

- Je commande _____ ex. au prix de souscription de 48.- au lieu de 58.- (réservé aux membres)

Talon à retourner avant le 1^{er} octobre 2009.

alerte

Paraît 4 x l'an. Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Président Marcellin Barthassat
Rédaction Eliane Brigger, Laurent de Wursterberger, Jean-Pierre Lewerer, Pierre Lipschutz, Cecilia Maurice de Silva, Jacqueline Richez, Olivier Zimmermann
Ont collaboré à ce numéro Claire Delaloye Morgado, Jacques Menoud, Pierre Monnoyeur, Erwin Oberwiler, Evelyn Riedener, Willi Weber
Secrétariat Claire Delaloye Morgado
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50 (matin)
info@patrimoinegeneve.ch
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Impression Médecine & Hygiène, Genève
Imprimé sur papier 100% recyclé
© 2009, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution: automne 2009
Délai rédactionnel: 3.8.2009